

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 29 janvier 2018

Date de convocation : 22 janvier 2018

Présents :

Mmes-Mrs BOUVET Chantal, ANDRE Patrick, MONTAGNE Jean-Michel, BLAISE Frédéric, LIONNETON Eric, PONSONNET Olivier, CHABALLIER Aurélie, LEGRAND Marielle, MONTAGNE Roland, MAISONNEUVE-POUZOL Franck, GAILLARD Jimmy, BUSCHE Chantal, DELHOME Gabriel.

Pouvoirs : PANO Jeanine à BOUVET Chantal.

La séance est ouverte à 19h40

Secrétaire de séance : Chantal BUSCHE

Approbation du dernier compte rendu.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant : « Demande de Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux d'assainissement ».

REVISION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL ET DU GARAGE :

Les loyers du logement communal et du garage seront augmentés à partir du 1^o janvier 2018, conformément à la variation de l'indice de référence des loyers, soit une augmentation de 0,74% pour le logement soit 378,56 € et une augmentation de 0,51% pour le garage soit 50,25 €.

Avis favorable du Conseil Municipal.

ECOLE : DEROGATIONS + PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ENFANTS HORS COMMUNE :

Mme le Maire informe le Conseil municipal que les dérogations seront acceptées :

- Lorsque l'enfant qui est en cours de scolarisation, sur le RPI Crozes Larnage et change de domicile (quitte les communes de Crozes ou Larnage)
- Les parents domiciliés sur une commune extérieure à Larnage et à Crozes et qui veulent scolariser leur enfant sur le RPI Crozes Larnage, ils doivent fournir une copie d'un contrat d'une assistante maternelle de Crozes ou de Larnage d'une durée minimale de 10 jours par mois, plus une attestation de celle-ci qui stipule que le contrat est exact et en cours, et qui précise le nombre de jours qu'elle garde l'enfant.
- Les dérogations pour les enfants des professeurs des écoles sont acceptées d'office.
- Précise que l'inscription d'un enfant inscrit à la micro crèche de Crozes, ne donne pas de droit à une dérogation pour être scolarisé dans le RPI.

Accord du Conseil Municipal pour les dérogations et refuse de participer pour les enfants hors commune lors des sorties et voyages scolaires et activités.

REGLEMENT DE L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'une assurance est nécessaire lors des sorties scolaires. Une cotisation de 28.80 € est à réglée à la MAE.

Accord du Conseil Municipal de prendre en charge la facture.

ARCHE AGGLO / MODIFICATION DES STATUTS :

Madame le Maire fait état de la délibération de la Communauté d'Agglomération du 20 décembre 2017, portant modification des statuts. Ce texte est issu des statuts des trois collectivités fusionnées et a vocation à faire converger les compétences optionnelles et facultatives de chacune d'entre elles dans un pacte statutaire unique.

Madame le Maire donne lecture des statuts de la Communauté d'Agglomération, lesquels sont issus de ceux de trois collectivités fusionnées.

CONVENTION RELATIVE A LA MUTUALISATION DES FRAIS DE FOURNITURE DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE :

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire d'établir une convention avec la Commune de Tain l'Hermitage pour mutualisation des frais de fourniture de la psychologue scolaire, membre du RASED. Le Conseil Municipal, accepte la convention pour donner 1€ par enfant scolarisé.

OUVERTURE DE CREDIT :

Mme le maire propose au Conseil Municipal une ouverture de crédit en investissement d'un montant de 1 500 € pour l'achat de petit matériel pour l'employé communal.

Accord du Conseil Municipal.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE :

Mme le maire expose au Conseil municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle a été faite par les enseignantes de la classe de CE1/CE2, pour un voyage scolaire de fin d'année 18 au 20 juin 2018.

Le conseil municipal accepte de verser une subvention de 7 € par enfant du RPI (pas de participation financière pour les enfants hors commune).

ASSOCIATION DES MAIRES DE LA DROME : DEFENSE DES ACTIVITES DE PASTORALISME FACE AUX ATTAQUES DU LOUP :

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'apporter son soutien à l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales face aux attaques du loup.

Accord du Conseil Municipal

PLU : DEBAT SUR LE PADD :

Mme le Maire donne lecture du PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durables). A la lecture des différents point un débat s'est instauré, plus particulièrement en ce qui concerne :

1-2 / L'étalement urbain : le conseil souhaite recentrer l'urbanisation dans les zones proches du village (centre), notamment en raison de la possibilité de raccordement aux réseaux secs et humides.

Le Conseil Municipal est d'accord pour que des dents creuses éloignées ne soient plus en zone constructible. Néanmoins des annexes et des extensions pourraient être possibles sur les constructions existantes.

1-2 / En ce qui concerne la topographie de la commune, le Conseil Municipal décide que pour toutes les futures constructions proches d'un talus, un recul de la construction par rapport à ce talus soit précisé.

Le Conseil Municipal s'oriente vers la mise en place d'une bande de recul de 1 tiers de la hauteur du talus.

A cela s'ajoute la prise en compte du ruissellement sur les secteurs les plus en pentes qui devront rester sans nouvelles habitations.

1-1 / En ce qui concerne l'implantation de collectif, le Conseil Municipal décide de permettre une relative densification dans certains secteurs et ainsi d'autoriser la construction de petit collectif R+2. Ces secteurs seront à préciser dans le règlement.

DEMANDE DE DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT QUARTIER MAUPERTUIT ET LES ROCOULES :

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux d'assainissement au quartier Maupertuit et les Rocoules pour un montant de 99 835 € HT pour une tranche ferme et un montant de 72 300 € HT pour une tranche conditionnelle.

Afin de pouvoir réaliser les travaux la commune décide de solliciter la DETR.

Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

*Courrier de Mme CORNETTE pour des cours de Zumba et renforcement musculaire à la salle « le Millésime » pour la saison 2018-2019.

* Syndicat des vignerons : Signature de la Charte paysagère environnementale des Côtes du Rhône : 3 pour, 11 absentions.

*Rapport annuel du SIA

La séance est levée à 21h30